

L'an 2021, le 2 avril à 20 h, le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de S. FOLLIN-Maire ;

Présents : Mmes BATTISTELLA Karine, MOONEN Marianne, OLIVIER Laurence, CHOUREAU Annie, NEVEU Virginie, KOSIAK Céline, MM. PUECH Alain, OLIVIER Régis et VIGNERON Pierre

Absente excusée : BOEHM Annie

Secrétaire de séance : BATTISTELLA Karine.

DELIBERATION N° 2021/05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et du COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget Primitif de l'exercice 2020

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Fonctionnement	113 959.32	138 700.17	24 740.85
Investissement	18 881.08	21 661.85	2 780.77

Il est proposé aux Conseillers d'approuver le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion du receveur ainsi que l'affectation de résultat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2020
- Un excédent de fonctionnement de 24 740.85 €
- Un excédent reporté de 84 838.08 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 109 578.93 €
- Un excédent d'investissement de 2 780.77 €
- Un déficit d'investissement reporté de 13 899.41 €
- Soit un déficit d'investissement cumulé de 11 118.64 €

Approuve le Compte de Gestion 2020 du receveur,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

DELIBERATION N° 2021/06 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Considérant les résultats visés par le Trésorier de Luneray issus du Compte Administratif 2020 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	:	84 838.08 €
Excédent de fonctionnement 2020	:	24 740.85 €
Total excédent de fonctionnement	:	109 578.93 €
Déficit d'investissement reporté	:	13 899.41 €
Excédent d'investissement 2020	:	2 780.77 €
Total déficit d'investissement	:	11 118.64 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2020 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	:	35 000 €
Recettes d'investissement reportées	:	17 000 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi :

Besoin d'autofinancement : 29 118.64 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (article 1068) 29 118.64 €
AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE A LA LIGNE 002 (recettes) 80 460.29 €
REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001(dépenses) 11 118.64 €

DELIBERATION N° 2021/07 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le Maire propose le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les mêmes taux comme suit :

- ✓ Taxe foncière bâti : 31.43 %
- ✓ Taxe foncière non bâtie : 8.27 %
- ✓ CFE : 5.46 %

DELIBERATION N° 2021/08 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2021.

Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'équilibre :

En dépenses et recettes de fonctionnement à 208 192 €

En dépenses et recettes d'investissement à 108 809

DELIBERATION N° 2021/09 : PARTICIPATION AU FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE VERS LE LYCEE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la participation, comme il en est déjà le cas pour les collégiens, aux frais de transport scolaires des lycéens de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 50 € par lycéens et budgétiser cette somme au Budget primitif 2021.

DELIBERATION N° 2021/10 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE VERS LE COLLEGE DE SAINT VALERY EN CAUX

Monsieur le Maire propose de reconduire la prise en charge des frais de transports scolaire pour les jeunes fréquentant le collège de Saint Valery en Caux à raison de 130.00 €/ élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation qui a été budgétisée au Budget primitif 2021.

DELIBERATION N° 2021/11 : ADHESION 2021 A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA CC COTE D'ALBATRE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Amicale du personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre proposant comme l'année passée et de faire bénéficier d'avantages les agents communaux (tarifs préférentiels sur les spectacles, le cinéma, piscine, ainsi que des propositions d'animations).

La cotisation annuelle communale s'élève à 86 €/agent et pour les agents une cotisation de 14 € est demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer pour l'année 2021.

DELIBERATION N° 2021/12 : ATTRIBUTION 2021 DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions 2021 suivantes :

✓ ADMR L'assiette	200.00 €
✓ Association protectrice environnementale	80.00 €
✓ Club de l'amitié d'Héberville	300.00 €
✓ Comité départementale de la ligue contre le cancer	80.00 €
✓ OTAF	400.00 €
✓ Club de Hand Ball de Doudeville	80.00 €

Monsieur le Maire rappelle que le versement des subventions sera effectué à la vue du rapport moral et financier de chaque association.

DELIBERATION N° 2021/13 : PARTICIPATION 2021 SIVOS DES CASTELS

Monsieur le Maire informe que la participation 2021 au SIVOS des CASTELS s'élève à 1 014.48 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le paiement de cette participation.

DELIBERATION N° 2021/14 : ADHESION APPLICATION MOBILE

Afin de pouvoir communiquer les différentes informations, vigilance ou alertes 24/24 et 7/7 auprès de la population d'Héberville, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adhérer à une application mobile.

Après études des différentes propositions, l'application Illiwap a été retenue à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021/15 : EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL AU 01.01.2021

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire propose donc, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Agents Titulaires</u>				
<u>Secteur Administratif</u> Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère classe	C2	1	1	1 (12/35 ^{ème})
<u>Agents non titulaires</u>				
<u>Secteur Technique</u> Adjoint Technique Territorial	C1	2	2	1 (4/35 ^{ème}) 1 (28/35 ^{ème})

DELIBERATION N° 2021/16 : MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE

Vu la prise de la Compétence Mobilité pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Côte d'Albâtre du 17 mars dernier ;
Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- **APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

DELIBERATION N° 2021/17 : DELIBERATION N° 2021-02 ADHESION DE ST VALERY EN CAUX AU SDE76

Monsieur le Maire informe les conseillers que la délibération prise en janvier concernant l'adhésion de la commune de Saint Valéry en Caux au SDE76 n'avait pas lieu d'être prise sachant que la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre nous y représente.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux décide de retirer cette délibération.

DELIBERATION N° 2021/18 : PROJET DE REAMENAGEMENT LOGEMENT COMMUNAL - MAIRIE-

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la décision prise lors de la réunion du 08.01.2021 pour étudier les différentes possibilités d'aménagement du bâtiment logement-Mairie, quatre cabinets d'architectes ont été sollicités et que seul le cabinet VALOGNES Architecte a répondu.

Après avoir étudié les différents plans par le cabinet VALOGNES, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de continuer l'étude du projet et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette démarche et de déposer toute demande de subvention qui pourrait allouée.

DELIBERATION N° 2021/19 : DEVENIR DU LOGEMENT DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le bail du presbytère arrive à échéance au 31.12.2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en vente ce bien et en conséquence d'en avertir sans délai le locataire.

DELIBERATION N° 2021/20 : ACQUISITION TERRAIN POUR CITERNE INCENDIE RUE DE L'EGLISE

Dans la continuité des travaux de défense extérieure contre l'incendie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ de faire clôturer le terrain par une entreprise
- ✓ de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour contacter et choisir les entreprises
- ✓ de donner à Monsieur le Maire tout pouvoir pour signer tous les documents nécessaires à la finalisation du dossier (bornage, acquisition de la parcelle).

PROJET REHABILITATION BATIMENT MAIRIE-LOGEMENT

Monsieur le Maire présente aux conseillers les deux propositions de croquis établis par le Cabinet d'architectes VALOGNES.

Les conseillers municipaux retiennent le projet avec le logement plus grand, mais, souhaitent une autre proposition avec l'intégration du local de la chaufferie dans le réaménagement de la mairie, notamment pour la pièce à archives.

CONSTITUTION DE PROCHAINS BUREAUX DE VOTE - LES 20 et 27 JUIN 2021

Les 20 et 27 JUIN

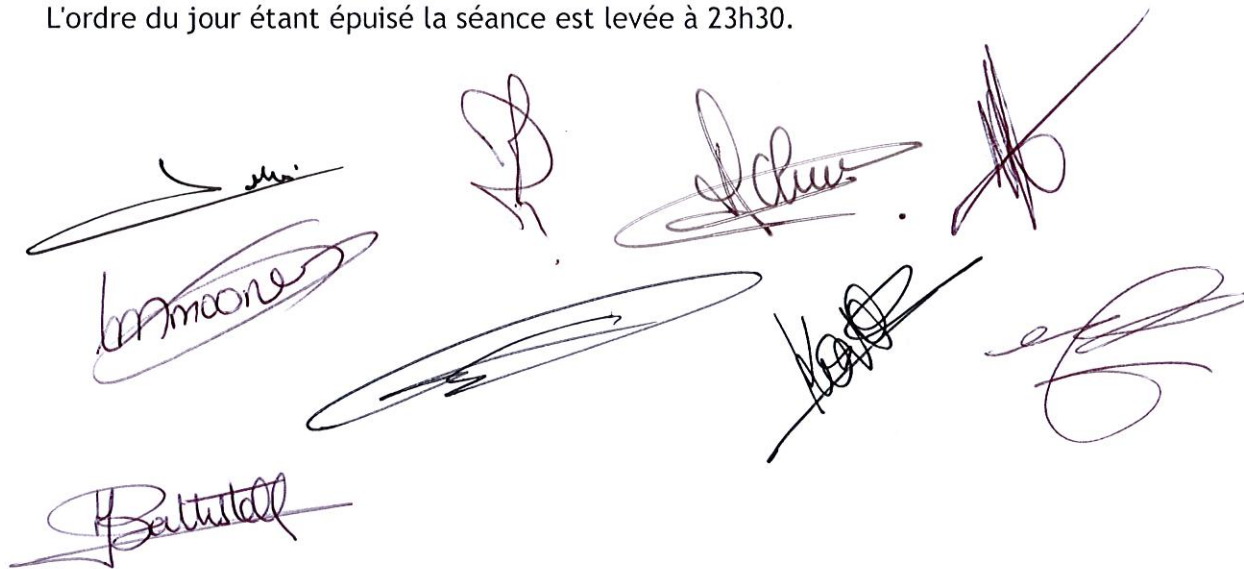
8H- 10H30 : VIGNERON Pierre, PUECH Alain, OLIVIER Régis

10H30 - 13H : MOONEN Marianne, NEVEU Virginie, CHOUREAU Annie

13H-15H30 : FOLLIN Stéphane, KOSIAK Céline, OLIVIER Laurence

15H30-18H et dépouillement : FOLLIN Stéphane, BATTISTELLA Karine, MOONEN Marianne

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, non-linear pattern. The signatures are stylized and cursive. One signature in the lower-left corner is clearly legible as 'Battistella'. Other signatures are more abstract and difficult to read, but they appear to correspond to the names listed in the text above: VIGNERON, PUECH, OLIVIER, MOONEN, NEVEU, CHOUREAU, FOLLIN, and KOSIAK.